

L'an **DEUX MIL NEUF, le SEIZE FEVRIER à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué par Christophe SESTIER, Maire, s'est réuni en séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2009.

PRESENTS : J. ANCEY, C. ARGOUD, S. BAFFERT, S. BRUN, B.COTTAVE, F. DESCURE, Y. GUERPILLON, B. KOCH, J-C. RECEVEUR, M. ROBVEILLE, J-P ROUSSET, C. SESTIER, M. VIRARD.

ABSENTS : J-C. CARTANNAZ, F. DIEDERICHS.

Secrétaire de séance : Cédric ARGOUD.

A - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008 :

1- BUDGET ANNEXE DE LA FORET :

Approbation du compte administratif

(11 présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, B.Cottave, F. Descure, Y. Guerpillon, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier, M. Virard)

Le Maire présente au Conseil le compte administratif du budget annexe de la forêt par chapitre.

En ce qui concerne l'opération 74, il est précisé qu'il s'agit du sentier de la Combe de l'Ours.

Il est à noter qu'il n'y a plus d'emprunt en cours sur ce budget.

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 du budget annexe de la Forêt qui s'établit ainsi :

◆ Section de Fonctionnement :

Dépenses :	83 342.33 €
Recettes :	118 654.54 €
Excédent de clôture de l'exercice :	35 312.21 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	32 359.59 €
Excédent cumulé :	67 671.80 €

◆ Section d'Investissement :

Dépenses :	15 374.95 €
Recettes :	49 037.64 €
Restes à réaliser : Dépenses :	4 730.00 €
Recettes :	6 250.00 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	- 39 041.19 €
Besoin de financement :	3 858.50 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2008 du budget annexe de la Forêt.

Approbation du compte de gestion

(12 présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, B.Cottave, F. Descure, Y. Guerpillon, B. Koch, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier, M. Virard)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de la Forêt de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget annexe de la Forêt de l'exercice 2008 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe de la Forêt,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, Madame Claude JANOT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du budget annexe de la forêt :

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 67 671.80 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1°) affectation en réserves R 1068 en investissement 3 858.50 €

2°) report en fonctionnement R002 : 63 813.30 €

2- BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

(13 présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, B.Cottave, F. Descure, Y. Guerpillon, B. Koch, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier, M. Virard, B.Koch)

Approbation du compte administratif

A la demande des conseillers Municipaux, les informations suivantes leur sont communiquées :

- Les opérations d'ordre correspondent aux amortissements. Sur le budget tout est amorti, cela est une « constatation » qui n'a pas d'incidence sur la trésorerie.

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

◆ Section de Fonctionnement :

Dépenses :	111 077.46 €
Recettes :	148 141.68 €
Excédent de clôture de l'exercice :	37 064.22 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	122 379.37 €
Excédent cumulé :	159 443.59 €

◆ Section d'Investissement :

Dépenses :	406 322.14 €
Recettes :	153 010.30 €
Restes à réaliser : Dépenses :	13 260.00 €
Recettes :	35 000.00 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	272 853.42 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2008 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget annexe primitif de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2008 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, Madame Claude JANOT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 159 443.59 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- report en exploitation R002 : 159 443.59 €

3- BUDGET PRINCIPAL :

(13 présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, B.Cottave, F. Descure, Y. Guerpillon, B. Koch, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier, M. Virard, B.Koch)

Approbation du compte administratif

Le maire informe le Conseil sur l'écriture de la provision pour risques qui cerne les remontées mécaniques . Cette provision est faite pour 3 ans.

Le Compte administratif est présenté par chapitre en fonctionnement, et par opération en investissement.

Sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2008 du budget principal qui s'établit ainsi :

◆ Section de Fonctionnement :

Dépenses :	1 521 804.62 €
Recettes :	1 671 219.85 €
Excédent de clôture de l'exercice :	149 415.23 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	116 485.57 €
Excédent cumulé :	265 900.80 €

◆ Section d'Investissement :

Dépenses :	630 817.40 €
Recettes :	970 540.36 €

Restes à réaliser : Dépenses :	128 240.00 €
Recettes :	85 450.00 €
Résultat antérieur reporté de 2007 :	- 414 192.87€
Besoin de financement :	117 259.91 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'année 2008 du budget principal.

Approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christophe SESTIER, Maire,

- Après s'être fait présenter le budget principal primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2008 ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le budget pris en compte est le budget principal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le receveur, Madame Claude JANOT, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats du budget principal :

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 265 900.80 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 1°) affectation en réserves R 1068 en investissement 117 259.91 €
- 2°) report en fonctionnement R002 : 148 640.89 €

B – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 :

1- BUDGET ANNEXE DE LA FORET :

Le budget de la Forêt reverse au budget principal 50 300.00 €

Le budget est présenté équilibré dans chaque section. Il n'y a pas d'observation particulière sur ce budget.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section de fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
Dépenses de l'année : 173 363.30€	Recettes de l'année : 109 550.00 €
	Résultats antérieurs reportés : 63 813.30 €
Total : 173 363.30€	173 363.30 €

Le conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section d'investissement :

Dépenses :	Recettes :
Dépenses de l'année : 140 460.00 €	Recettes de l'année : 144 318.50 €
Restes à réaliser : 4 730.00 €	Restes à réaliser : 6 250.00 €

Report exercice :	5 378.00 €	
Total :	150 568.50 €	150 568.50 €

2- BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Ce budget est présenté en équilibre pour les deux sections.

Pour que les projets 2010 puissent voir le jour, il faut prévoir les études en 2009.

Une question est posée concernant l'étude sur la renégociation du contrat d'affermage avec la SAUR : il s'agit tout d'abord de se positionner sur la reconduction de l'affermage ou si la commune décide de gérer en direct le service d'eau et d'assainissement.

En conséquence le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la consultation pour l'étude de la renégociation du contrat avec la SAUR en vue de préparer l'appel d'offre.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section d'exploitation :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de l'année :	330 405.59 €	Recettes de l'année :	170 962.00 €
		Résultats antérieurs reportés :	159 443.59 €
Total :	330 405.59 €		330 405.59 €

Le conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section d'investissement :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de l'année :	445 805.22 €	Recettes de l'année :	404 523.64 €
Restes à réaliser :	13 260.00 €	Restes à réaliser :	35 000.00 €
		Report exercice :	19 541.58 €
Total :	459 065.22 €		459 065.22 €

3- BUDGET PRINCIPAL :

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES 2009

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter ainsi qu'il suit les taux d'imposition des 4 taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget primitif 2008 :

Libellé	Bases d'imposition notifiées	Taux (%)	produit
Taxe d'habitation	1 856 000	11.14	206 758.00
Taxe foncière (bâti)	1 293 000	24.80	320 664.00
Taxe foncière (non bâti)	127 800	79.11	101 103.00
Taxe professionnelle	486 100	19.38	94 206.00
TOTAL			722 731.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2009 tels que Monsieur le Maire vient de les présenter.

- VOTE DU BUDGET :

Le budget principal est présenté en équilibre, tant pour la section de fonctionnement, que pour la section d'investissement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section de fonctionnement :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de l'année :	1 688 590.89 €	Recettes de l'année :	1 539 950.00 €
		Résultats antérieurs reportés :	148 640.89 €
Total :	1 688 590.89 €		1 688 590.89 €

Le conseil Municipal à l'unanimité, vote ainsi qu'il suit les crédits proposés pour la section d'investissement :

Dépenses :		Recettes :	
Dépenses de l'année :	631 985.00 €	Recettes de l'année :	749 244.91 €
Restes à réaliser :	128 240.00 €	Restes à réaliser :	85 450.00 €
Report exercice :	74 469.91 €		
Total :	834 694.91 €		834 694.91 €

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 H 15.